

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE, (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme KATY COLDER), Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absente excusée : Mme ISABELLE SEROR

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/16

Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne – Traitement des petits travaux urgents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser, sous les meilleurs délais, des petits travaux inopinés relevant de la compétence du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG), une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale peut être votée.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du Syndicat resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Monsieur le Maire transmettra par écrit au Syndicat les demandes de travaux correspondantes.

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le **16 MARS 2018**

ID : 031-213105612-20180316-D2018_16-DE

Berger
Levauf

Les études détaillées adressées par le SDEGH et la participation de la Commune seront validées par Monsieur le Maire qui assurera le suivi des participations communales engagées.

Lorsque qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, le contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la Ville.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De couvrir la part restant à la charge de la Commune dans la limite de 10 000 € par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- De l'autoriser à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De couvrir la part restant à la charge de la Commune dans la limite de 10 000 € par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants

Pour copie conforme,

- Transmis le 16 MARS 2018

- Affiché le 16 MARS 2018

Le Maire,
Marc PÉRE
Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

